

**PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 Octobre 2015**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales*

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 05 octobre 2015 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le LUNDI 12 OCTOBRE 2015**, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

**Étaient présents** : M. Michel CHAMBRIN, M Sylvain NAUDET, M André VILLARD, Mme Roselyne LACOMBE, Mme Chantal IMBAULT, M. Yves GAÏTANAROS, Mme Gwendoline DAVID, M. Michel TEIXEIRA, M. Daniel CHAIN, M. Pierre COISNON (arrivé en cours de séance – affaires diverses), M. Philippe FOUCHER,

**Excusés** : Mme Audrey RUGA (pouvoir à Mme Gwendoline DAVID), M Auguste DA SILVA, Mme Isabel MARQUES (pouvoir à M Sylvain NAUDET), Mme Christiane BERTHEAU,

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	10
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1 – affaires diverses
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	12

Le Conseil Municipal a nommé Madame Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 14 septembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation. M FOUCHER informe qu'une pétition est adressée à M le Préfet contre la constitution du bureau de vote unique et demande à M le Maire dans quel contexte légal a-t-il fait cette demande de modification des bureaux de vote à la Préfecture.

M le Maire répond qu'après consultation avec les maires délégués et le conseil lors de séance précédente et devant la difficulté de trouver des personnes pour la tenue des bureaux de vote et pour faciliter l'administration, il a été décidé de faire cette proposition au Préfet.

Ce dernier ayant répondu favorablement, la constitution du bureau de vote unique est actée par arrêté préfectoral en date du 04 août 2015. M le Maire rappelle que cet arrêté doit être affiché dès l'ouverture de la campagne électorale.

Le compte rendu de la séance du 14 septembre 2015 est adopté à :

11 voix pour

1 voix contre (M FOUCHER)

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

## **I - DELIBERATIONS :**

- **Approbation du transfert de la Compétence Enfance – Jeunesse et modification des statuts de la CCPLN**

M le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir voter pour le transfert de la compétence Enfance - Jeunesse à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ce qui implique la modification de ses statuts.

*M FOUCHER demande sur quel montant la commune devra contribuer à ce transfert de compétences à la CCPLN. M le Maire répond que ce montant sera évalué sur l'année 2016.*

*M CHAIN ajoute que ce point a fait l'objet d'un vote lors du dernier conseil communautaire.*

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération 2015-32 du conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE à 11 voix pour  
1 abstention (M FOUCHER)

- D'approuver le transfert de la compétence Enfance –Jeunesse à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- De préciser que la compétence recouvre les champs de construction, acquisition, aménagement, entretien, gestion, animation, et soutien de structures et de services d'accueils de la petite enfance (0-3 ans) de l'enfance (3-11ans) , et de la jeunesse (11-18 ans) existants ou à créer.
- D'approuver la modification des statuts en conséquence,
- De dire que ce transfert de compétence fera l'objet d'un transfert de charges,
- De dire que les attributions de compensations seront fixées en tenant compte du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges remis dans l'année 2016,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

#### **Délibération n° 59-2015 (11 voix pour – 1 abstention)**

##### **• Projet de Parc Eolien – Société NORDEX**

M. le Maire rappelle les grandes lignes de cette étude de faisabilité sur le territoire de la commune d'une durée avant la mise en service de 4 à 6 ans avec une phase de pré- étude suivi d'une étude détaillée du projet , d' une instruction du permis unique et de la demande d'autorisation d'exploiter, de la préparation du chantier et de la construction du parc éolien. Ce projet consisterait à implanter environ 4 à 6 éoliennes.

*M FOUCHER demande ou serait situé le secteur d'implantation des éoliennes. M le Maire répond que l'étude de faisabilité porterait sur le secteur de Bazoches les Gallerandes – Acquebouille.*

Considérant que la Société NORDEX France qui développe des parcs éoliens et construit des éoliennes, propose de développer un projet éolien sur le territoire de la commune d'Outarville en vue de produire de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

Après avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement à la poursuite du projet de parc éolien porté par la Société Nordex France et encourage à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (rencontre avec les propriétaires exploitants, observations de terrain, études des règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement, consultation des services de l'Etat, analyse des possibilités de raccordement,...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal décide et autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, M le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

#### **Délibération n° 60-2015(à l'unanimité)**

##### **• Convention avec La Poste pour la Création d'une Agence Postale**

Monsieur le Maire explique avoir rencontré le délégué aux Relations Territoriales du Groupe la Poste en commission qui lui a expliqué la nécessité dans le contexte économique actuel de faire évoluer le bureau de Poste. Force est de constater une baisse générale de l'activité au guichet d'environ 13% due à l'évolution numérique. De plus, le Groupe La Poste est tenu de se conformer aux règles d'adaptabilité et d'accessibilité préconisées dans le contrat de présence postale territoriale 2014/2016.

M le Maire rappelle les 3 options possibles :

Mise en place d'un facteur guichetier

Création d'une Agence postale

Maintien du bureau de poste avec une baisse des heures d'ouvertures.

M le Maire précise que si le conseil vote la création de l'Agence postale, le délai d'ouverture interviendrait soit en mai au mieux ou septembre au plus tard.

M FOUCHER signale alors que la commune perdrait la location du local en recettes. M le Maire lui indique le montant du loyer qui s'élève à 268.07 € par mois. M CHAIN informe avoir entendu que La Poste devrait fermer 70 000 bureaux de poste à l'avenir. M NAUDET ajoute que seul le montant de possibilité de retrait d'espèces serait diminué et que La Poste a mené une étude sur les retraits d'espèces effectués au bureau postal d'Outarville et que ce n'est pas incohérent.

Le Groupe La Poste propose la création d'une Agence postale communale dans les locaux de la mairie moyennant une indemnité compensatrice d'environ 1 127 € par mois ainsi qu'une indemnité exceptionnelle d'installation.

Les prestations proposées seront :

- Produits et services postaux
- Services financiers et prestations associées
- Produits tiers
- Borne locale tactile

La gestion de l'agence postale communale sera effectuée par un agent de la fonction publique territoriale titulaire ou non sous la responsabilité du maire.

La commune déterminera les jours et horaires d'ouverture.

La convention est établie pour une durée de 9 ans à compter de sa signature et renouvelée par tacite reconduction une fois, pour la même durée.

Le Conseil Municipal :

**Décide** à : 11 voix pour

1 voix contre (M FOUCHER)

D'approuver le principe de création de l'Agence postale communale avec une mise en place avant le 30 octobre 2016 et engage ainsi la Poste à réserver l'aide financière destinée à sa mise en place, conformément au contrat de présence postale 2014/2016.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Poste et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Délibération n° 61-2015(11 voix pour – 1 voix contre)**

**• Complément à la délibération Objectif Zéro Pesticide**

M. le Maire explique qu'il s'agit de modifier la délibération n° 49-2015 relative à la séance du 06 juillet 2015, cette dernière étant incomplète. M le Maire donne la parole à M NAUDET qui explique que la mention des financeurs et le montant des subventions doivent faire l'objet d'un plan de financement dans la délibération.

M FOUCHER demande si cette opération empêcherait l'utilisation de raticides et rappelle que ces nuisibles sont très présents sur la commune. M NAUDET lui répond que cette opération est aussi un accompagnement grand public et qu'il serait possible d'avoir des conseils pour ce problème.

Entendu l'exposé de M le Maire,

Considérant la proposition Loiret Nature Environnement – volet communication - objectif zéro pesticide  
 Considérant la proposition du Fredon Centre – volet technique –objectif zéro pesticide

Considérant que l'opération peut durer 2 ans pour un cout total de 8 300€

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
FREDON	4 788 €	AESN (Plan de Gestion)	2 394€
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	3 512€	AESN (Plan de communication)	1 756€
		Région Centre Val de Loire (Plan de gestion et plan de communication)	2 490€
		Commune d'Outarville	1 660€
TOTAL	8 300€	TOTAL	8 300€

Le Conseil Municipal d'Outarville décide à :  
11 voix pour  
1 abstention (M FOUCHER)

- D'approuver le projet d'engagement de la commune d'Outarville dans une « démarche zéro pesticide ».
- de solliciter une subvention au taux maximal auprès de l'Agence Seine Normandie.
- de solliciter une subvention au taux maximal auprès du Conseil Régional du Centre Val de Loire.
- d'autoriser M le Maire à signer les pièces afférentes.

**Délibération n° 62-2015( 11 voix pour – 1 abstention)**

**• Subvention Jeunes Sapeurs Pompiers**

M le Maire fait part à l'assemblée du courrier des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pithiviers sollicitant une subvention et propose de reporter cette demande au titre de 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de reporter la demande de subvention en 2016.

**Délibération n° 63-2015(à l'unanimité)**

**III- AFFAIRES DIVERSES :**

**• Déroulement de la cérémonie du 11 novembre**

M le Maire donne la parole à M Villard et M Naudet qui expliquent qu'il avait été décidé d'organiser la cérémonie du 11 novembre à tour de rôle dans les communes en commençant par ordre alphabétique soit pour 2015 sur la commune d'Allainville. L'exposition portera sur l'année 1915, une frise chronologique est actuellement en cours de création, les Archives Départementales sont sollicitées pour l'obtention de documents et appel est lancé auprès des administrés souhaitant partager d'anciens documents sur cette période. M NAUDET présente l'affiche relative à la communication de cette manifestation au public et précise que l'ouverture pour la visite de l'exposition serait sur deux jours : le 11 et 15 novembre.

M le Maire ajoute que bien évidemment même si la cérémonie officielle a lieu à Allainville, tous les monuments aux morts des communes associées seront fleuris.

**• Tour de garde pour les Elections Régionales**

M le Maire donne à chacun la composition des membres du bureau de vote pour les deux tours des élections régionales et laisse le soin à chaque conseiller de se faire remplacer par un électeur de la commune en cas d'empêchement.

**• Permanence du samedi – secrétariat de mairie**

M le Maire fait part à l'assemblée de la suppression de l'ouverture au public de la mairie deux fois par mois le samedi matin compte tenu de la très faible fréquentation. La permanence des élus est maintenue.

**• Association**

M le Maire informe qu'une nouvelle association « TOP A DANSE » dont le siège social est à Outarville utilise la salle des associations à raison de 12h00 par semaine.

#### **IV –TOUR DE TABLE :**

- M. Naudet explicite que la rédaction du bulletin municipal 2016 est en cours, et souhaite vivement la parution pour janvier.  
Les dossiers de demandes de subventions ont été adressés aux associations avec un retour en mairie impérativement au 31/12/2015.
- M Gaïtanaros rappelle la date de la prochaine permanence à la mairie de St Pérvy-Epreux. Il informe qu'un contrôle de la vitesse des automobilistes a été effectué par radar.

M Pierre Coison arrive en cours de séance à 21h13.

- M Foucher soulève le problème de la facturation de la salle à l'Association « Courir pour Curie ». M le Maire explique qu'effectivement cette association fut facturée en 2014 à hauteur de 50€, l'association n'ayant pas réglé, le percepteur a émis une relance. M le Maire précise que le titre sera annulé afin que l'association n'ait plus rien à devoir, cette association ayant avant tout un but humanitaire.
- Mme Imbault désapprouve le manque de civisme des administrés qui stationnent leurs véhicules et empêchent ainsi le passage des enfants vers l'abri-bus d'Acquebouille. Cela malgré plusieurs rappels. Elle souhaite que la gendarmerie vienne effectuer un contrôle.

M le Maire indique la date du prochain conseil communautaire qui se tiendra à Oison le 13 octobre 2015 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Fait à Outarville, le 14 octobre 2015

**Le Maire**

**Michel CHAMBRIN**

- **Délibération n°59** : *Approbation du transfert de la Compétence Enfance – Jeunesse et modification des statuts de la CCPLN*
- **Délibération n°60** : *Convention avec La Poste pour la Création d'une Agence Postale*
- **Délibération n°61** : *Complément à la délibération Objectif Zéro Pesticide*
- **Délibération n°62** : *Subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pithiviers*

**La signature des membres du Conseil Municipal vaut approbation du Procès-Verbal valant  
Compte - Rendu et des délibérations attenantes.**

<b>SEANCE du 12/10/2015</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>	<b>Excusés</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
<b>Michel CHAMBRIN</b>	1	1			
<b>Sylvain NAUDET</b>	1	1			
<b>Audrey RUGA</b>		1	1	<b>Gwendoline DAVID</b>	
<b>André VILLARD</b>	1	1			
<b>Chantal IMBAULT</b>	1	1			
<b>Yves GAÏTANAROS</b>	1	1			
<b>Gwendoline DAVID</b>	1	1			
<b>Roselyne LACOMBE</b>	1	1			
<b>Auguste DA SILVA</b>			1		
<b>Isabel MARQUES</b>		1	1	<b>Sylvain NAUDET</b>	
<b>Michel TEIXEIRA</b>	1	1			
<b>Christiane BERTHEAU</b>			1		
<b>Daniel CHAIN</b>	1	1			
<b>Pierre COISNON</b>	1	Arrivé en cours de séance Affaires diverses			
<b>Philippe FOUCHER</b>	1	1			
<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>4</b>		

